

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 27 FEVRIER 2017 - 20H00**

Présents : VUAGNOUX Jean-Louis, Maire, FAVIER-BRON Pascal, CONVERSET Michel, VUANO Claudine, Adjoint, MEYNET Gilbert, CORNIER-PASQUIER Anne, JACQUIER Hélène, FAVIER-BRON Mireille, BERNAZ Célia, VOISIN Benoît, BABAZ Guillaume, PASQUIER Régis, BATUT Nadine, CONVERSET Corinne.

Absente excusée : VOISIN Christine

Secrétaire de séance : Nadine BATUT

La séance est ouverte à 20H05 par le maire après vérification du quorum.

Le procès-verbal du 30 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

20170227-01 : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Le maire remet à chacun un tableau sur lequel ont été listés les charges fixes de fonctionnement ainsi que les projets en cours (crédits reportés) et ceux qui sont proposés en 2017 suite à la réunion des maire-adjoints. Chacun est invité à donner son avis, faire des propositions et donner ses priorités. Une discussion s'ensuit. Anne CORNIER-PASQUIER propose que Bellevaux manifeste son intérêt à la CCHC pour la construction d'un accueil de jour de personnes âgées, éventuellement au presbytère. Après discussion, cette proposition sera soumise à la CCHC. Concernant l'acquisition des terrains pour le gymnase, la somme prévue de 75000 € ne sera pas inscrite sur le BP 2017 compte-tenu des délais nécessaires pour la transaction.

**20170227_02 : DISSOLUTION DU SIDISST ET REPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF
ENTRE LES COLLECTIVITES MEMBRES SUR LA BASE DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2016**

Le Conseil Municipal,

Vu le C.G.C.T., notamment ses articles L5212-33, L.5211-25-1 et L.5211-26,

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0078 du 19 octobre 2016 portant fin d'exercice des compétences du SIDISST à compter du 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération du comité du SIDISST du 6 décembre 2016 déterminant la clé de répartition du passif et de l'actif du syndicat entre les communes,

Vu la délibération du comité du SIDISST du 31 janvier 2017 approuvant la répartition de l'actif et du passif entre les collectivités membres sur la base du compte administratif 2016,

Accepte les conditions de liquidation du syndicat telles que décrites ci-après et précisées dans l'annexe de cette délibération.

Les sommes correspondantes sont ainsi réparties entre les communes selon les modalités définies lors du comité du 6 décembre 2016 :

Clé de répartition actif / passif	
	4,99%
	3,90%
	1,39%
	2,41%
	1,41%
	0,88%
	0,93%
	1,58%
	3,40%
	2,07%
	1,06%
	2,34%
	0,64%
	8,03%
	64,00%
	0,97%
	100,00%

Étant approuvés par le comité du 31 janvier 2017, sont donc répartis entre les communes membres selon les modalités définies ci-dessus :

- les résultats comptables du syndicat tels que mentionnés en annexe,
- l'actif et le passif du syndicat (= subventions d'équipement versées par le SIDISST au SDIS et restant à amortir par les communes),
- l'emprunt à la Caisse d'Épargne réalisé en 2016 par le syndicat (= encours de capital restant dû).

20170227_03 : TRAITEMENT DE L'EAU « Sous le Rocher » - RESERVOIRS Hirmentaz ET La Côte : Demandes d'aides financières Agence de l'Eau et Département

Le Maire rappelle le dossier de demande d'aide déposé auprès du SMDEA et de l'Agence de l'Eau pour le financement du projet d'installation d'unités de traitement de l'eau par rayonnements UV aux réservoirs de la Côte et d'Hirmentaz.

A la demande des services de l'Agence de l'Eau, il propose de modifier la précédente délibération en date du 29 juin 2015 pour compléter le dossier ainsi déposé.

Après avoir entendu le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise, pour cette opération, le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau pour le compte de la Commune de Bellevaux et à lui reverser.

20170227_04 : DEMANDE D'INSTALLATION D'UN ESPACE ESCALADE A LA SALLE DES FETES

Le maire donne lecture de la demande de Mr Clément MEYNET-MEUNIER et d'un groupe de montagnards d'installation d'un espace escalade à la salle des fêtes pour leurs entraînements d'hiver. Il propose l'aménagement de l'espace situé au-dessus de l'entrée qui leur semble idéal.

Le maire précise qu'après renseignements auprès des services compétents, s'agissant d'un équipement à l'intérieur d'un établissement recevant du public, il y a quelques règles de sécurité à respecter, notamment un escalier d'accès ainsi que la pose de barrières. A ce jour, n'ayant aucune idée des coûts, il sera indispensable d'avoir un dossier détaillé et chiffré.

Il explique ensuite que cet aménagement n'est pas une priorité dans l'immédiat d'autant plus que le projet de gymnase est à l'étude au niveau de la CCHC et qu'un tel équipement y sera prévu. Il est donc proposé d'attendre les décisions concernant le gymnase avant de s'orienter vers cet aménagement. Avis favorable du conseil municipal pour attendre l'évolution du projet de gymnase.

20170227_05 : DEMANDE DE SALLE POUR COURS DE YOGA

Lecture du courrier de Mme O'HARA demandant d'utiliser la salle des associations (ou éventuellement une autre salle) pour des cours de yoga qui seraient initiés par Mme PERRET Tanya le mercredi matin.

Il est rappelé que cette salle est réservée aux réunions d'associations. Certains conseillers seraient pourtant favorables à la louer du fait qu'il s'agit d'une nouvelle activité et que la salle des fêtes n'est pas disponible. Par conséquent, le maire propose de passer au vote. Six sont pour, huit contre.

La commune n'ayant que la salle des fêtes pour les activités sportives, il est proposé à Mme O'HARA de voir avec le Collège s'il y aurait une possibilité..

20170227_06 : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le maire présente une déclaration d'intention d'aliéner.

La commune n'a pas de projets particuliers sur le bien désigné et ne souhaite pas solliciter la CCHC, titulaire du droit de préemption, pour rétrocéder ce droit.

- Parcelle B 1009 (2a20) et parcelle B 1010 (1a18) au lieudit « Le Frêne », propriété de Mr CORNIER Joseph.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Information par Michel CONVERSET des travaux en cours de la Cop 15 et de l'avancement du PLUi
- Lecture du courrier de Mr BERGOEN Gilles informant de sa démission en qualité de membre de la commission d'urbanisme.
- Lecture du courrier de la SESAT demandant l'autorisation d'agrandir le jardin d'enfants à Hirmentaz. Le projet n'est pas suffisamment précis et ne présente aucun quantitatif. Il devra être affiné et une visite sur place sera organisée avec les responsables de la station avant décision.
- Rythmes scolaires et TAP : L'inspection académique propose que l'organisation des rythmes scolaires en vigueur soit reconduite pour les trois années à venir et demande l'avis du conseil municipal. Claudine VUANO explique que le directeur de l'école souhaite modifier les horaires et qu'il présentera son projet lors du prochain conseil d'école du 16 mars 2017. Il est proposé d'attendre la décision qui sera prise et de suivre cette décision qui sera soumise ensuite à l'inspecteur d'académie.
Claudine VUANO explique que les horaires des TAP devraient également être modifiés et être déplacés dès la sortie de la cantine au lieu de l'après-midi. Le projet sera également soumis au conseil d'école avant sa mise en place. Elle informe également de l'embauche de Mlle MOUNIER Sarah, en remplacement de Catherine LEBREC en arrêt maladie.
- Camps de scouts : Plusieurs demandes de terrains ont été adressées en mairie, notamment sur le terrain communal des Parchys. Le conseil municipal demande que les délais d'occupation soient réduits à juillet et août.
- Lecture du courrier de Mr et Mme BOISSY, propriétaires de l'hôtel Le Christania à Hirmentaz demandant de classer en constructible la parcelle située derrière leur hôtel dans le but de créer une extension de leur établissement qui permettrait de diversifier leur prestation touristique. Le conseil municipal pense qu'il s'agit d'un bon projet mais qu'il sera étudié le moment venu au niveau du PLUi.
- Le maire fait savoir que 5 candidatures ont été envoyées en mairie pour l'emploi à la future agence postale.
- Dernier Chiffre d'affaires connu des remontées mécaniques le 27/02/2017 :
Hirmentaz : - 11,5%
Roc d'Enfer : - 4%
- Le recensement de la population 2017 est terminé depuis le 19 février. Les résultats définitifs seront transmis en fin d'année par l'INSEE.
- Information concernant la visite en mairie de Cyril PELLEVAL, sénateur, Nicolas RUBIN, Président de l'association des maires de Haute-Savoie et de Richard BAUD, conseiller départemental le samedi 25 février qui s'est poursuivie par une visite de la fruitière de Terramont et un repas à Hirmentaz.
- Déplacement du maire et de Michel CONVERSET, 2^{ème} adjoint, dans la propriété de Mr HENGY à l'Ermont en vue de vérifier le nombre d'appartements suite à une réclamation concernant la facture d'eau.
- Information concernant la modification simplifiée du PLU qui devrait être validée prochainement.
- Une discussion a eu lieu entre élus concernant les échanges de mails au sujet notamment de la DUP du lac de Vallon. Le maire proposera qu'il en soit débattu à un prochain conseil quand le dossier sera plus avancé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.